
Vers l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés

Discussion thématique 4 :

Mesures à prendre dans la recherche de solutions

14 novembre 2017

Groupe de discussion 3 :

Comment pouvons-nous élargir l'accès aux voies complémentaires d'admission ?

Résumé

Ce groupe de discussion s'est concentré sur diverses voies d'admission de réfugiés venant compléter les voies traditionnelles, comme la réinstallation, et non pas s'y substituer. Les participants ont qualifié ces voies complémentaires d'outils essentiels et ciblés pouvant être utilisés par les États pour faire preuve de solidarité, partager la responsabilité de la prise en charge des réfugiés et débloquer le potentiel d'autres solutions durables existant.

Les participants ont demandé que le programme d'action renforce l'accès à toutes les voies complémentaires proposées dans le document de réflexion, notamment le regroupement familial, les possibilités d'éducation ou de formation, les systèmes de migration de la main-d'œuvre, les programmes de parrainage et les systèmes de visa ou d'admission humanitaire. Il a notamment été proposé que ces voies s'intéressent à la fois aux réalités et aux besoins changeants des réfugiés et de leurs familles, et aux besoins des États d'accueil et de leurs communautés. Plusieurs participants ont expliqué comment certaines voies complémentaires pouvaient se renforcer mutuellement, comme la manière dont le parrainage communautaire pouvait faciliter le regroupement familial, ou dont un visa d'étudiant pouvait être remplacé par un permis de travail une fois les études achevées.

Le groupe de discussion a également insisté sur les répercussions positives des voies complémentaires au niveau local, comme le parrainage privé ou communautaire, qui peuvent rapprocher les communautés d'accueil et les réfugiés et favoriser la cohésion sociale au sein des États d'accueil. L'importance de veiller à ce que ces voies comportent les garanties dont ont besoin les réfugiés a aussi été soulignée.

Recommandations pour étendre l'accès aux voies complémentaires :

1. Sur le renforcement du regroupement familial pour les réfugiés ayant des liens de famille dans des pays tiers
 - Élargir les critères d'éligibilité aux membres plus éloignés de la cellule familiale dans les dispositifs nationaux de regroupement familial.
 - Relever l'âge des personnes à charge pouvant avoir le droit de rejoindre les membres de la famille du réfugié.
2. Sur les possibilités en matière d'éducation comme les bourses d'études et les programmes d'apprentissage et de formation
 - Veiller à ce que les bourses d'études pour les réfugiés financent non seulement les frais de scolarité mais aussi les frais de voyage et de subsistance, et permettent en outre aux bénéficiaires de faire venir leur famille avec eux.
3. Sur la facilitation des mécanismes de migration de la main-d'œuvre en tenant compte des besoins de protection

- Veiller à ce que les mécanismes de mobilité de la main-d'œuvre destinés aux réfugiés n'accordent pas seulement la priorité aux réfugiés hautement qualifiés mais s'adressent à divers ensembles de compétences et niveaux de qualification.
 - Faire en sorte que les réfugiés aient accès à une formation, à des apprentissages et à des possibilités de travail tenant compte du genre.
 - Créer des mesures incitant les employeurs à recruter des réfugiés, par exemple en exigeant des quotas spécifiques, en abaissant le coût de recrutement pour les employeurs ou en fournissant des subventions liées à la responsabilité sociale des entreprises.
4. Sur l'accroissement des programmes de parrainage privé ou communautaire des réfugiés venant compléter ou étoffer les programmes ordinaires de réinstallation
- Donner aux citoyens les moyens d'être parties prenantes de l'apport de solutions aux réfugiés, y compris en participant à l'Initiative mondiale de parrainage des réfugiés. À ce jour, cette initiative a soutenu de nouveaux programmes de parrainage communautaire spécialement adaptés au contexte national en Argentine, en Irlande, en Nouvelle-Zélande et au Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et est actuellement mise en œuvre dans 16 autres États.

Pour que les réfugiés puissent mieux s'engager dans des voies d'admission complémentaires favorables à la protection, les participants ont parlé de la nécessité :

- de rationaliser, simplifier et supprimer les obstacles à un regroupement familial rapide, démarche qui peut en outre dissuader des personnes de chercher à rejoindre des membres de leur famille par des voies dangereuses et irrégulières ;
- de faire en sorte que les dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre destinés aux réfugiés incluent des protections relatives au non-refoulement et, selon le cas, des dispositions en vue de la réadmission dans les pays de premier asile une fois le contrat achevé ;
- de veiller à ce que les réfugiés qui entrent sur le marché du travail bénéficient des mêmes normes de recrutement et de travail que les ressortissants, y compris en matière de protection contre l'exploitation de la main-d'œuvre ;
- d'assurer des liens entre les voies complémentaires et les solutions durables ; et
- d'inclure les apatrides dans les voies complémentaires. L'octroi de documents de voyage peut contribuer fortement à faciliter la vie des réfugiés apatrides.

Suggestions supplémentaires pour le programme d'action

- Les voies complémentaires devraient tenir compte des besoins de protection transfrontaliers des enfants.
- Les voies complémentaires devraient être accessibles à la fois aux hommes *et* aux femmes.
- Les voies complémentaires devraient prévoir la possibilité de supprimer les exigences de visa dans certaines situations.
- Les voies complémentaires devraient intégrer les perspectives de la communauté des réfugiés pour savoir quels types de programmes sont constructifs et fonctionnent.
- Les voies complémentaires devraient être constamment évaluées, suivies et exploitées lorsqu'elles s'avèrent efficaces.